

Nantes, le 5 mars 2012

>> Conférence-débat « Femmes au travail, et maintenant comment agir pour l'égalité »

Judi 8 Mars 2012 au Château des Ducs de Bretagne



Dossier de presse

Contact service presse

Tél. : 02 40 41 64 36

Fax : 02 40 41 64 10

presse@mairie-nantes.fr

>> Conférence-débat « Femmes au travail, et maintenant comment agir pour l'égalité »

Dans le cadre de l'exposition « Nantaises au travail qui se déroule actuellement au Château des Ducs de Bretagne, la Ville de Nantes lance une conférence-débat sur le thème de « Femmes au travail, et maintenant comment agir pour l'égalité ». Cette conférence-débat, animée par la journaliste Marine Cherel se tiendra :

**Jeudi 8 mars 2012 à 18h,
au Château des Ducs de Bretagne – Salle du Harnachement (2nd étage)**

Afin de confronter plusieurs points de vue sur la discrimination des femmes au travail, cette table ronde réunira :

- **Vanessa Wisnia-Weill**, du Centre d'Analyse Stratégique et auteure de la note d'analyse « De nouvelles organisations du travail conciliant égalité femme-homme et performance des entreprises » ;
- **Valérie Loirat**, Chargée de projet pour le déploiement de la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale. Elle témoignera des évolutions générées par cet outil de progrès pour les acteurs locaux ;
- **Olga Trostiansky**, présidente du Laboratoire de l'Égalité, qui fait escale à Nantes dans le cadre du Tour de France du Laboratoire de l'Égalité, pour présenter le « Pacte pour l'Égalité ».

FRAP, dessinateur de presse réagira en direct aux échanges et réactions de la salle.

La campagne de communication initiée par le Laboratoire de l'Égalité, « Les Femmes, on continue à s'asseoir dessus ou on change pour de bon ? » sera également présentée au public lors de ce rendez-vous.

Jean-Marc Ayrault, député-maire de la Ville de Nantes, et le public seront invités à signer le « Pacte pour l'égalité » et à échanger autour d'un verre après le débat.

Informations pratiques :

- Entrée Libre à la conférence-débat
- Accès au Château des Ducs de Bretagne :
Tramway Ligne 1 – Arrêt Duchesse Anne –
Château des Ducs de Bretagne

Contact service presse

Tél. : 02 40 41 64 36
Fax : 02 40 41 64 10
presse@mairie-nantes.fr

Sommaire

Communiqué de synthèse	p 2
Château des ducs de Bretagne	p 4
<ul style="list-style-type: none">• Exposition « Nantaises au travail »	
Laboratoire de l'Égalité	p 5
<ul style="list-style-type: none">• Présentation du Laboratoire de l'Égalité• La nouvelle campagne de communication• Biographie d'Olga Trostiansky	
Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe	p 9
<ul style="list-style-type: none">• Présentation• Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.	
Centre d'Analyse Stratégique	p 16
<ul style="list-style-type: none">• Extrait de la Note d'analyse 247 : « De nouvelles organisations du travail conciliant égalité femme/homme et performance des entreprises »	

À travers cette exposition, le musée d'histoire de Nantes propose, en collaboration avec l'Atelier Nantes Histoire et l'AURAN (Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Nantaise), de tordre le cou à ces idées fausses !

Le public peut ainsi découvrir que les femmes de l'agglomération nantaise travaillent depuis toujours, aussi bien dans le commerce que dans l'industrie, que le premier lycée accessible aux jeunes filles à Nantes, le lycée Guist'hau, n'a ouvert ses portes qu'en 1882, que la formation professionnelle des jeunes Nantaises est prise en charge depuis 1869, grâce à Ange et Floresca Guépin, que les femmes occupèrent très vite par la suite des postes de direction dans les collèges et les lycées...et bien d'autres choses !

Les questions contemporaines, et notamment la place que les femmes prirent dans les combats syndicaux ou tout simplement celle qu'elles occupent aujourd'hui dans la population active, sont aussi largement abordées dans l'exposition, à travers des documents, des témoignages filmés et des portraits photographiques, montrant toute la dimension actuelle d'un tel sujet.

Commissariat de l'exposition : **Krystel Gualdé**, responsable du secteur conservation du musée d'histoire de Nantes.

Scénographe : **Laurence Chabot**

Architecte : **Clément Bacle** - [collectif AKT 3](#)

Graphisme : **Nathalie Fonteneau** - [collectif AKT 3](#)

Depuis le 8 mars 2011, *Nantaises au travail* se dévoile sur la toile sous forme d'un blog à l'adresse :

<http://nantaisesautravail.blogspot.com/>

Nantaises au travail s'inscrit dans la politique des expositions temporaires du musée. Le but est d'interroger et de mettre en perspective des pans d'histoire et de mémoire ou des acteurs oubliés dont l'héritage et l'actualité façonnent notre regard et nos pratiques.

Informations pratiques :

- Exposition ouverte du 11 février au 13 mai 2012.
- Horaires : de 10h à 18h (fermé le lundi) - Dernier accès billetterie 30 minutes avant la fermeture.
- Tarifs Musée + exposition: 8€ plein tarif / 4,80€ Tarif réduit
- Accès : Ligne de Tram 1 – Arrêt Duchesse Anne – Château des Ducs de Bretagne

Idées reçues...

« *Les femmes travaillent depuis la seconde guerre mondiale* »...

« *Elles peuvent passer le baccalauréat depuis son origine* »...

« *L'accès à la formation professionnelle leur a toujours été possible* »...

« *Les professions intellectuelles ne leur sont accessibles que depuis peu* »...

« *Aujourd'hui, elles sont aussi bien payées que leurs collègues masculins* »...



L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes est loin d'être acquise : salaires, statuts, conditions de travail, partage des tâches, stéréotypes... les avancées sont incontestables, mais le chemin à parcourir est encore long. C'est dans ce contexte que le Laboratoire de l'égalité a été créé en 2010, sous la forme d'une association indépendante.

DES OBJECTIFS CLAIRS

- Rassembler les acteurs de l'égalité.
- Émettre des propositions constructives, réalistes et étayées.
- Articuler la réflexion et l'action.
- Interpeller les décideurs publics et privés.
- Sensibiliser l'opinion publique.

UNE DÉMARCHE INNOVANTE

- Mixité** : il réunit des hommes et des femmes.
- Efficacité** : il rassemble des acteurs de différents secteurs (entreprises, associations, syndicats, fonction publique, recherche...)
- Pluralité** : il est pluriel politiquement.
- Vie professionnelle** : il est centré sur l'égalité professionnelle, l'articulation avec la vie privée, la représentation des femmes.

En 2010, Le Laboratoire de l'égalité a imposé la question de la retraite des femmes dans le débat public, avec :

- une enquête en partenariat avec Médiaprism ;
- 7 propositions pour améliorer les retraites des femmes ;
- une pétition qui a recueilli plus de 7 000 signatures ;
- des auditions auprès du ministère du Travail, de l'Assemblée nationale et du Sénat.

En 2011, le Laboratoire de l'égalité s'est lancé dans la campagne présidentielle, avec :

- un Pacte pour l'égalité présenté à tous-tes les candidat-es ;
- une campagne publicitaire avec film et affiches ;
- des enquêtes régulières réalisées avec Médiaprism ;
- un Tour de France de l'égalité.

Il a également travaillé sur les rythmes scolaires, la dépendance, le congé parental... et s'est associé à de nombreuses actions en faveur de l'égalité professionnelle.

En 2012, le Laboratoire de l'égalité va développer ses axes de travail et de recherche, autour de l'entrepreneuriat féminin, grâce à un financement de la Caisse des dépôts, des professions libérales...

Il accompagnera plus étroitement les entreprises membres, avec :

- la création d'un club des partenaires ;
- un accès privilégié aux débats organisés par le Laboratoire ;
- des outils pour leur politique d'égalité ;
- la création de liens entre secteur privé et pouvoirs publics à travers des rencontres thématiques sur l'égalité professionnelle.

Enfin, la vie du réseau sera renforcée, avec l'organisation régulière de Cafés Labo, et toujours des sollicitations des membres sur les sujets liés à l'égalité.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LABORATOIRE DE L'ÉGALITÉ

Frédérique Agnès (PDG de Mediaprism), **Pascal Bernard** (directeur des ressources humaines et des affaires générales de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, vice-président de l'Association nationale des DRH), **Patrick Boccard** (consultant), **Armelle Carminati** (Human Capital & Diversity Managing Director et vice-présidente Engagement & Diversité, Accenture Monde et France, présidente du réseau Accent sur elles), **Cécile Daumas** (journaliste à *Libération*), **Laurent Depond** (vice-président diversité du groupe France Télécom-Orange), **François Fatoux**, **Corinne Hirsch** (déléguée générale de la Fondation des femmes pour la Méditerranée), **Anne-Claire Mialot** (directrice générale des services de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise), **Dominique Méda** (sociologue), **Sabine Salmon** (présidente de Femmes solidaires), **Catherine Tripon** (porte-parole de L'Autre Cercle), **Olga Trostiansky** (présidente de la CLEF - Coordination française pour le lobby européen des femmes).

LE COMITÉ D'ORIENTATION DU LABORATOIRE DE L'ÉGALITÉ

Abdel Aïssou (vice-président de Randstad France), **Jérôme Ballarin** (président de l'Observatoire de la parentalité en entreprise), **Christian Baudelot** (sociologue), **Marie-Line Brugidou** (syndicaliste), **Pascal Charvet**, **Mercedes Erra** (présidente de BETC Euro RSCG), **Jeanne Fagnani** (sociologue), **Marie-Laure Fagès** (politologue), **Eric Fassin** (sociologue), **Geneviève Fraisse** (philosophe et historienne), **Sylviane Giampino** (psychanalyste et psychologue), **Sihem Habchi** (présidente de Ni putes ni soumises), **Françoise Héritier** (anthropologue), **Maryse Huet** (vice-présidente d'Arborus), **Laurence Laigo** (syndicaliste), **Marie-Thérèse Lanquetin** (juriste), **Jacqueline Laufer** (sociologue), **Margaret Maruani** (sociologue), **Françoise Milewski** (économiste), **Michel Miné** (juriste), **Janine Mossuz-Lavau** (politologue), **Béatrice Ouin** (syndicaliste, membre du Conseil économique et social européen), **Rachel Silvera** (économiste), **Mariette Sineau** (politologue), **Serge Tisseron** (psychiatre et psychanalyste), **Catherine Vidal** (neurobiologiste).

Outre ses instances, le Laboratoire de l'égalité s'appuie sur un réseau de plus de 600 membres, cher-cheur-euses, élu-es, associtaif-ves, DRH, syndicalistes, journalistes, blogueur-euses, fonctionnaires...



33 rue de Crussol
75011 Paris

Contact :

Hélène Kloeckner

Chargée de développement

07 86 80 22 87

helene.kloeckner@laboratoiredeegalite.org

Internet :

www.laboratoiredeegalite.org

www.facebook.com/laboratoire.egalite

Twitter : @Laboegalite

Deux millions de tracts distribués dans les boîtes aux lettres des grandes villes de France : c'est l'une des principales nouveautés de la deuxième vague de la campagne de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes du Laboratoire de l'égalité, organisée dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, qui se tient le 8 mars.

Cette opération de publipostage à grande échelle, réalisée par Médiapost, est un exemple des nombreux partenariats noués avec de grands réseaux d'information, pour élargir la prise de conscience autour de la nécessaire construction d'une société égalitaire entre les femmes et les hommes.

À moins de deux mois du premier tour de l'élection présidentielle, les visuels de la campagne (affiches et tracts) seront très largement diffusés sur l'ensemble du territoire, ainsi que le film (télévisions et web).

Des affiches 4 x 3 seront de nouveau visibles dans le métro parisien, du 1^{er} au 7 mars, ainsi que des affichettes sur tout le réseau RATP dans le cadre du dispositif « Nous aimons, nous participons ». Des partenaires de la presse écrite (Marie Claire, Libération, Aujourd'hui en France – Le Parisien, Psychologies...) ont accepté d'insérer gratuitement dans leurs pages, pour la deuxième fois, un visuel de la campagne.

Quant au film de 45 secondes, il sera à nouveau diffusé gracieusement par de nombreux partenaires TV (France Télévisions, LCP, MCM, MTV...) et web (Orange, communauté Je Pense aux autres, sites de grands médias...), ainsi que pour la première fois dans les bureaux de poste et dans les agences LCL.

Parallèlement, les membres du Laboratoire de l'égalité poursuivent la présentation du Pacte pour l'égalité dans des grands pôles urbains : après Lyon, Toulouse, Marseille, Lille et Montpellier, le Pacte pour l'égalité sera présenté à Nantes le 8 mars.

Cette année, le Laboratoire de l'égalité interviendra notamment lors du premier colloque Elues au féminin à l'Assemblée nationale, d'une formation organisée par l'ENA, d'un salon de recrutement d'élèves ingénieurs à Lyon, et d'un atelier-débat sur la conciliation des temps de vie avec les habitants de Gonesse.

Pour en savoir plus sur les manifestations organisées autour du 8 mars, vous pouvez consulter notre agenda en ligne :

<http://www.laboratoiredelegalite.org/spip.php?rubrique27>



Biographie



Photo © Christelle Vergnault

Olga Trostiansky

Olga Trostiansky est cofondatrice et secrétaire générale du Laboratoire de l'égalité, et présidente de la Coordination française pour le lobby européen des femmes (CLEF) depuis 2008. En 2004, elle a été également présidente de l'Assemblée des femmes Paris Ile-de-France, association dont elle est adhérente depuis 1995. De 1983 à 2002, elle a été consultante et chef de projet dans différentes sociétés françaises. Elle est adjointe au maire de Paris.

Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe

Pour une Europe des territoires
proche de ses citoyens



1 500 collectivités territoriales françaises,
communes, départements, régions et
regroupement de communes.

Un réseau de 100 000 collectivités territoriales
en Europe.

60 ans d'expérience au service de la
construction européenne et des collectivités
territoriales françaises.



Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe

L'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) est une association nationale créée en 1951 sous l'impulsion d'un certain nombre d'élus locaux, au premier rang desquels figuraient Jacques CHABAN-DELMAS, Gaston DEFFERRE et Edouard HERRIOT.

A l'origine du développement des jumelages au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'AFCCRE a peu à peu diversifié son champ d'action pour couvrir aujourd'hui l'ensemble des politiques européennes intéressant directement ou indirectement les collectivités territoriales françaises. L'AFCCRE rassemble sur une base volontaire et pluraliste tous les niveaux de collectivités territoriales en France. Elle compte aujourd'hui plus de 1500 adhérents : communes, départements, régions et intercommunalités.

Elle est actuellement présidée par Louis LE PENSEC, ancien Ministre, membre honoraire du Parlement, Viceprésident européen du CCRE et membre du Bureau Exécutif de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

L'AFCCRE constitue la section française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), organisation européenne, qui rassemble plus de 100 000 collectivités territoriales en Europe.

Elle est par ailleurs membre de l'organisation mondiale de collectivités territoriales, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

Animer

L'AFCCRE anime, depuis sa création, le mouvement des jumelages européens en France et soutient les collectivités locales dans leur engagement en faveur de l'Europe proche de ses citoyens. Elle assure en France le suivi du programme de promotion de la citoyenneté européenne active (soutien aux actions de jumelages de villes), aide et conseille les communes membres pour la préparation de leurs projets européens et leurs recherches de financements.

Elle met chaque année en contact de nombreuses communes françaises et européennes. Partenaire de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), l'AFCCRE instruit les demandes de subventions pour les échanges de jeunes dans le cadre des jumelages entre les deux pays.

L'Association propose régulièrement des journées d'études à l'attention des élus locaux, des fonctionnaires territoriaux et des militants associatifs impliqués dans l'organisation et l'animation des échanges.

Former

L'AFCCRE organise, en régions ou à Bruxelles, des actions de formation, auprès des élus et cadres territoriaux, sur le fonctionnement de l'Union européenne et sur les politiques européennes intéressant les collectivités territoriales.

Elle répond également, de façon personnalisée, aux besoins spécifiques de formation exprimés par ses membres.

Partenaire du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), l'AFCCRE intervient à la demande de nombreuses délégations régionales du CNFPT et des Écoles nationales d'application des cadres territoriaux (ENACT).

Elle bénéficie, depuis 1992, de l'agrément du Ministère de l'Intérieur pour la formation des élus et est enregistrée, depuis 1994, auprès de la Préfecture de la Région Centre au titre de la formation professionnelle.

Informer

Elle assure une veille permanente de la réglementation communautaire afin de permettre aux collectivités territoriales d'anticiper les conséquences sur le plan local.

L'AFCCRE est une source fiable et rapide d'information sur l'actualité et les politiques européennes intéressant directement ou indirectement les collectivités territoriales. En France, elle est un partenaire privilégié pour la diffusion de l'information communautaire. Son magazine Europe locale, son site Internet ainsi que les réunions d'information organisées au niveau local permettent aux collectivités territoriales d'être au fait de l'actualité européenne.

Conseiller

L'AFCCRE assiste et conseille les communes, les groupements de communes, les départements et les régions dans leurs activités et démarches européennes : recherche d'informations, de contacts et de financements pour leurs projets transnationaux.

Force de propositions, l'AFCCRE participe, en liaison avec le CCRE, aux réunions organisées par les institutions européennes (Parlement européen, Commission européenne...). Elle intervient également dans la mise en relation des collectivités territoriales membres avec des représentants de la Commission européenne ou d'autres institutions.

Dialoguer

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe rassemble au niveau européen plus de 100 000 collectivités territoriales du continent à travers 50 associations nationales de 37 pays. Au sein de ce réseau majeur, l'AFCCRE représente la France et contribue au dialogue et aux échanges de bonnes pratiques entre collectivités locales européennes.

Elle prend par ailleurs une part active au dialogue mondial des collectivités locales mais aussi au dialogue euro-méditerranéen.

Elle participe aux travaux des grands débats internationaux dans le cadre des Nations Unies (Habitat II+5 à New York en 2001, Sommet de Johannesburg sur le développement durable en 2002, Forum mondial de l'eau à Mexico en 2006 et à Istanbul en 2009, Sommet des gouvernements locaux et régionaux sur le changement climatique à Copenhague en juin 2009). L'AFCCRE est membre de l'organisation mondiale de collectivités locales, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

SECRETARIAT GENERAL

30 rue Alsace Lorraine 45000 Orléans

Tél : 02 38 77 83 83

Fax : 02 38 77 21 03

ccrefrance@afccre.org

www.afccre.org



LA CHARTE EUROPEENNE POUR L'EGALITE DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE

Les origines de la Charte

L'égalité entre les femmes et les hommes constitue une dimension essentielle à toute démocratie. L'égalité, en dépit des nombreuses reconnaissances formelles, n'est pas une réalité dans de nombreux secteurs : l'économie, la politique, le social...

Les collectivités territoriales ont une responsabilité et un rôle majeur à exercer pour favoriser une société réellement égalitaire.

La Charte est le résultat d'un projet initié par le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)* et ses associations nationales membres parmi lesquelles l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)*.

Rédigée par des partenaires du monde local et régional européen issus de 21 pays ainsi que des expertes, la Charte est le fruit d'une réflexion et d'un consensus européens.

C'est un projet soutenu par la Commission Européenne dans le cadre du 5ème programme d'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2005).

La Charte a été présentée officiellement en 2006 lors des Etats Généraux du CCRE à Innsbruck (Autriche) et signée par plus de 1000 collectivités territoriales en Europe.

** Le CCRE est l'organisation européenne représentative de plus de 100 000 collectivités territoriales au travers de 50 associations nationales issues de 39 pays européens. Le CCRE œuvre à promouvoir une Europe unie fondée sur l'autonomie locale et régionale et la démocratie. Il mène des actions en matière d'égalité des femmes et des hommes depuis plus de 25 ans.*

*** L'AFCCRE est la section française du CCRE. Elle rassemble plus de 1500 collectivités territoriales françaises (communes, conseils généraux, conseils régionaux, structures intercommunales) actives en matière de construction européenne dont elle accompagne les activités et projets. Elle assure en France la promotion de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.*



LA CHARTE EUROPEENNE POUR L'EGALITE DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE

Les objectifs de la Charte

Interpeller les élus/es locaux et régionaux sur leur responsabilité politique et démocratique à oeuvrer, à leur échelle, en faveur d'une société égalitaire.

Contribuer à la prise de conscience que les politiques locales peuvent constituer un levier important d'action en matière d'égalité.

Favoriser une approche transversale de la question des droits des femmes dans l'ensemble des politiques et dispositifs financiers des collectivités territoriales.

Formaliser un engagement des collectivités territoriales (communes, conseils généraux, conseils régionaux et structures intercommunales) concernant la mise en œuvre des droits des femmes dès lors qu'elles sont signataires de la Charte.

Contacts :

Valérie LOIRAT
Chef de Projet
Association Française du Conseil
des Communes et Régions
d'Europe (AFCCRE)
Tél : (33) 02.38.77.83.83
Fax : (33) 02.38.77.21.03
www.afccre.org
valerie.loirat@afccre.org

Jocelyne BOUGEARD
Adjointe au Maire de Rennes
Déléguée aux droits des femmes
Tél : (33) 02.23.62.14.75
Fax : (33) 02.23.62.13.63
jbougeard@ville-rennes.fr



LA CHARTE EUROPEENNE POUR L'EGALITE DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE

Les engagements des collectivités signataires

La Charte comporte 30 articles intéressant tous les domaines d'actions des collectivités territoriales. Elle énonce les droits, cadre juridique et politique et précise les principes et outils d'action nécessaires à sa mise en œuvre concrète et progressive.

Soit :

Le principe d'une représentation et d'une participation équilibrée des femmes et des hommes dans toutes les sphères de prise de décision (politiques, administratives, syndicales...).

La prise en compte et la lutte contre les autres facteurs de discrimination (race, origine, langue, orientation sexuelle, convictions politiques, religieuses, handicap...).

Le principe de l'élimination des stéréotypes sexués qui influencent les comportements et les politiques développées par les autorités locales.

Le principe de l'intégration du genre dans l'ensemble des activités, politiques et financements (y compris le budget) développés par la collectivité en tant qu'employeur, donneur d'ordre, prestataire de services, aménageur etc...

Des préconisations d'actions dans l'ensemble des structures et politiques mises en œuvre par les collectivités territoriales qui doivent être développées dans le cadre d'un plan local en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce plan doit préciser les objectifs à atteindre en matière d'égalité, les mesures à développer de manière à atteindre les objectifs fixés, le calendrier de mise en œuvre, les ressources affectées. Les signataires s'engagent à soumettre à évaluation leur plan d'action de façon régulière.



LA CHARTE EUROPEENNE POUR L'EGALITE DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE

Pourquoi signer la Charte ?

La signature de la Charte est un moyen de formaliser et de rendre public l'engagement de la collectivité dans une politique active en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, de pérenniser cette démarche, de valoriser ce qui est déjà réalisé.

La Charte constitue un cadre utile à la définition et à la mise en œuvre d'un plan local en faveur de l'égalité des femmes et des hommes.

L'évaluation «genrée» des politiques développées par la collectivité participe à l'efficacité et l'efficacités des politiques publiques et des budgets qui y sont consacrés.

L'égalité entre les femmes et les hommes, objectif poursuivi par l'Union européenne, participe à la réalisation de ses objectifs en matière de croissance, d'emploi et de justice sociale...

Les prochaines étapes

- Poursuivre la diffusion de la Charte et accroître le nombre des collectivités signataires.
- Favoriser l'échange de bonnes pratiques entre collectivités territoriales signataires ou engagées dans des initiatives en faveur des droits des femmes à l'échelle européenne et nationale.
- Développer les outils d'accompagnement à la mise en œuvre de la Charte, dont les plans d'actions et les indicateurs.



De nouvelles organisations du travail conciliant égalité femme/homme et performance des entreprises (Note d'analyse 247 - Novembre 2011)

Les aménagements horaires sont déterminants pour l'articulation de la vie professionnelle et de la vie privée. Aujourd'hui, ils se résument souvent au temps partiel, qui peut peser sur les trajectoires professionnelles de leurs bénéficiaires et perpétuer l'inégale répartition des tâches entre les femmes et les hommes.

Il convient de les repenser pour répondre aux mutations sociétales (implication croissante des pères, essor des couples bi-actifs et des familles monoparentales) et aux enjeux de transformation de l'organisation des entreprises. Toutefois, l'innovation dans l'organisation du travail a souvent été préjudiciable à l'articulation travail/famille des salariés, comme le montre le développement des horaires atypiques.

Mais des exemples étrangers attestent que des pratiques bénéfiques tant pour l'employeur que pour les salariés peuvent émerger : abandon de la référence temporelle traditionnelle du travail, annualisation des horaires, semaine compressée, partage de poste, planification des horaires atypiques, télétravail, etc. L'égalité réelle au travail progresse quand les entreprises peuvent se saisir des enjeux de conciliation vie familiale/vie professionnelle et d'organisation du travail pour les hommes et les femmes pour en faire un facteur de productivité stratégique.

➤ PROPOSITIONS

- 1** Au sein des entreprises, favoriser la mise en place de programmes de flexibilité du travail donnant aux employés un meilleur contrôle sur leur emploi du temps :
 - entamer un dialogue avec les grandes entreprises visant la signature d'une charte des temps flexibles et former les responsables de ressources humaines à ces programmes ;
 - rendre éligible au crédit impôt famille le coût d'étude de ces programmes ;
 - mobiliser les experts de l'ANACT pour diffuser les bonnes pratiques de "flexisécurité familiale" en priorité vers les PME et les secteurs masculins.
- 2** Au sein de la fonction publique, mettre en place des dispositifs exemplaires sur mesure dans certains services en mobilisant l'ensemble des solutions possibles d'aménagements horaires sans segmenter les pratiques (par exemple, programme d'implication des directeurs, partages de poste, y compris dans la haute fonction publique, choix des horaires de début et fin de travail, annualisation des horaires, télétravail). Les expérimenter et les évaluer sur une période de trois ans. La DGAFP pourrait apporter un soutien méthodologique. Ces dispositifs pourraient s'inscrire dans les chartes de temps en discussion. Généraliser ensuite les programmes efficaces.
- 3** Enrichir les rapports de situation comparée et le bilan social des entreprises en mesurant l'effet de l'organisation horaire sur la santé des femmes et des hommes, et en tenant compte des situations de famille. La DGAFP pourrait évaluer cet impact dans le cadre de son rapport annuel sur l'état de la fonction publique.